

La place de l'épouse dans la célébration

Par Christine Pesme
Épouse de diacre dans le diocèse d'Orléans

L'ordination au diaconat d'un homme marié oblige à penser l'articulation entre sacrement de l'ordre et sacrement de mariage. Il s'agit de savoir comment vivre spirituellement et humainement l'ordination de l'un dans l'unité que forme le couple. La place donnée à l'épouse dans la célébration est comme un premier apprentissage.

Le consentement de l'épouse

Si l'on s'en tient au *Rituel*, l'épouse n'intervient qu'une seule fois, au début de la célébration, à la fin de la phase de présentation du candidat. Après avoir vérifié les aptitudes du futur diacre, l'évêque s'adresse à elle et lui demande son accord : « Acceptez-vous ce que cette ordination va entraîner dans votre vie conjugale et familiale ? ».

En intervenant à la fin de l'enquête, le consentement de l'épouse n'apparaît pas pour autant comme une dernière condition à recueillir, voire un dernier obstacle à lever, mais bien plutôt comme un haut lieu où se tient le couple lui-même. Il est échos à l'appel de l'époux et confirme le pas que celui-ci vient de faire en s'avançant. Un déplacement, un détachement aussi (l'épouse reste à sa place) se réalise à l'intérieur d'un « oui » commun et différencié, qui devient le creuset d'une nouvelle altérité à vivre.

L'appel de l'Église s'adresse aux deux époux. Il ne suffit pas que l'accord de l'épouse soit implicitement logé dans celui du mari, il faut qu'il s'exprime comme libre réponse à un appel de Dieu. Ici se mesurent la profondeur de l'engagement féminin et le sérieux en lequel l'Église le tient.

Une juste place à trouver

Cette courte séquence manifeste le caractère personnel de l'ordination : c'est bien le mari qui est ordonné, non le couple. L'épouse n'est pas tenue à distance, mais tenue de trouver la juste distance et par là sa juste place. Rien n'empêche que certains gestes viennent expliciter la qualité de son accompagnement (se tenir par exemple auprès de son mari pendant la prostration). Il s'agit de respecter les sensibilités tout en évitant deux écueils, celui d'une discrétion qui confinerait à l'extériorité, comme si le diaconat était en annexe de la vie conjugal, et celui de gommer l'altérité par un surcroît de présence.

Que l'épouse soit appelée à donner son mari, cela est vrai. Mais ce renoncement n'est pas à inscrire au registre de la négation du couple, des enfants, ou d'un appel propre. Un discernement sûr devra faire émerger les lignes de force. Que l'époux soit appelé à vivre une union à Dieu renforcée, cela est vrai aussi. Et si l'épouse est gardienne de l'équilibre familial, ne faisons pas d'elle un gendarme, ce serait trahir sa place.

Comme le suggère le *Rituel de l'ordination*, le diaconat « entraîne » un don de soi plus exigeant. Mais se donner n'est rien d'autre que s'ouvrir au don de Dieu. Lui donner place en nous, c'est trouver notre place.